



Y a t'il possibilité de rompre le bail sans préavis

Par **louise70**, le **11/07/2010** à **17:57**

Bonjour,

Mon petit frère étudiant et sans ressource vient de contracter un bail et le propriétaire ne lui avait pas stipuler que sa salle de bains et wc sont en communs donc de ce fait n'importe qui de l'immeuble peut s'en servir. De plus même en parlant doucement on entend tout (mauvaise isolation). L'appartement avit subi une fuite d'eau avec 1 mètre d'eau de ce fait le propriétaire à du faire des travaux ou apparemment une petite fuite réapparaît. Peut il avoir un recours ou il peut rompre le bail sans préavis et en récupérant son argent? Si oui pouvez vous m'indiquer la démarche à faire car il voudrait au plus vite retourner au crous.

Merci par avance.

Cordialement.